

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 5 E 6 D'UTTOBRE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

2023 /02/059

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME VALERIE BOZZI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Transports scolaires en Corse du Sud

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de faire un point public devant votre Assemblée, également devant les Corses et singulièrement les parents d'élèves et usagers sur cette question qui a été au cœur de nos préoccupations depuis la fusion, mais plus encore en ce qui concerne les marchés du Pumontu depuis plusieurs mois, et donc je voudrais vous répondre de la façon la plus complète et la plus précise possible, utilisant ainsi la capacité qui m'est reconnue de dépasser un petit peu le temps. Mais je crois que l'importance du sujet le justifie.

D'abord, de quoi parle-t-on ? Les transports scolaires routiers s'intègrent dans le réseau global " Via Scola" que nous avons mis en place depuis la fusion des 2 ex-conseils départementaux et de la Collectivité territoriale, et ce réseau a pour objectif d'assurer la gratuité totale du transport scolaire sur l'ensemble du territoire insulaire, hors la CAB et la CAPA qui ont leur propre réseau de transport scolaire.

Ça veut dire qu'aujourd'hui, la Collectivité de Corse est, je pense, la seule collectivité en France qui assure une gratuité totale pour l'ensemble des scolaires, que ce soit par train ou que ce soit par bus, premièrement.

Deuxièmement, vous nous l'avez dit dans votre question, Madame la Conseillère, que vous aviez eu l'impression de ne pas être écoutée lorsque vous répercutiez les attentes des territoires, et notamment, mais pas seulement des territoires ruraux. Je vous réponds que nous avons écouté et non seulement nous avons écouté, mais nous avons pris en compte les propositions, puisque, par exemple, depuis 2018 et la fusion, ce sont 16 nouvelles lignes au titre du soutien à l'intérieur et au rural qui ont été ouvertes par la Collectivité de Corse. Et je rappelle que nous sommes aujourd'hui la seule collectivité en France qui assure l'ouverture d'une ligne intégralement financée par une collectivité à partir de 2 élèves transportés.

Donc c'est un choix qui est un choix coûteux, mais c'est un choix politique que nous assumons dans le cadre de notre volonté politique d'ensemble de donner aux territoires du rural, de l'Intérieur et de la montagne toutes les chances de développement.

Vous dire en quelques mots ce que représente en volume les transports scolaires routiers aujourd'hui, 22,9M d'euros en ce qui concerne les différents marchés publics attribués, 1,8M d'euros versés directement aux communes et à la CAPA dans le cadre de leur propre réseau, pour soutenir les communes et la CAPA, 1.300 élèves environ concernés et enfin 2,4M d'euros pour le transport des élèves en situation de handicap directement avec le transporteur, qui sont en général des taxis.

Si l'on compare avec ce que font les départements français qui ont la compétence en la matière. Et si l'on prend simplement le transport scolaire de droit commun, c'est à dire celui dont on parle aujourd'hui, j'ai demandé au service de se livrer à une comparaison entre le nombre d'enfants transportés par exemple dans la région du pays de la Loire, région Bourgogne Franche Comté qui sont parmi les plus rurales de France, en additionnant l'ensemble des départements inclus dans ces régions, et en regardant ce que chaque région, et nous, ce que nous consacrons par élève : nous sommes à un montant de 898€ pour la région Bourgogne Franche Comté, 1230€ pour le pays de la Loire, et 2.914€ pour la Collectivité de Corse.

C'est un rapport qui va tantôt de 1 à 2 tantôt de 1 à 3, ça veut dire quand même, je crois que je démontre par les chiffres notre volonté politique d'assumer, y compris au plan budgétaire, un service public qui soit un service public de qualité. Ce service public, comme partout ailleurs, dans tous les domaines concernés par la Collectivité de Corse, il s'organise autour de 3 principes intangibles :

- Premièrement, respecter les règles des marchés publics,
- Deuxièmement faire le choix et le meilleur choix en matière d'argent public et de qualité du service public, et singulièrement bien sûr dans les transports scolaires,
- Troisièmement, et c'est important, ça répond aussi à ce qui est en arrière-plan de votre question et qui nous a préoccupé, créer les conditions politiques, juridiques et économiques permettant aux entreprises corses et à leurs salariés d'accéder à la commande publique dans des conditions optimales, dans le respect de l'équité et des règles de droit applicables.

C'est ce que nous avons essayé de faire dans ce dossier comme dans tous les autres, je rappelle qu'en termes de volume nous organisons des marchés publics sur 377 lignes au total, 377 lignes avec une répartition qui est d'ailleurs plutôt favorable au Pumonté qu'au Cismonté puisque 167 marchés publics - ils regroupent plusieurs lignes -, il y en a 94 dans le sud et 73 dans le Nord.

Vous dire aussi, 58 transporteurs, 23 dans le Nord, 35 dans le Sud. Qui sont ces transporteurs ? - Et ça a été une des raisons de la difficulté -. Ce sont des entreprises, généralement des entreprises historiques, des entreprises familiales, qui ont peu de capitaux propres, qui souvent dépendent très largement de notre commande publique parce que toute leur activité est organisée autour de cette commande publique et bien sûr des entreprises salariales qui ont des coûts qui n'ont pas d'effet, ils n'ont pas d'économie par effet de seuil. Je vous prends un exemple, on en a discuté avec eux, nous

n'avons pas à nous substituer, bien sûr aux acteurs privés. Mais par exemple, aujourd'hui, chaque entreprise souvent achète ses propres cars et donc bien sûr, il y a des surcoûts lorsqu'il s'agit d'amortir dans le cadre de l'équilibre économique du contrat à trouver.

Donc voilà ce que je voulais vous dire sur l'équation générale maintenant, deux mots sur la forme et sur le fond.

Sur la forme et je vous ai appelé personnellement, comme je l'ai fait pour chaque maire concerné, il est bien évident que je ne peux pas me satisfaire d'une situation dans laquelle les marchés sont attribués ou pas à quelques jours de la rentrée scolaire.

Vous pointez un défaut d'anticipation, je pense que l'appréciation est trop sévère. Pourquoi ? Parce que nous savions que les marchés en cours allaient venir à expiration. Nous avons commencé avec les services de la Collectivité de Corse et une AMO, à travailler avec l'ensemble des transporteurs de Corse du Sud en amont de l'ouverture de la procédure, nous avons le droit de le faire, pour construire des cahiers des charges qui correspondent aux attentes et aux besoins des professionnels. Il y a eu, entre octobre 2022 et avril 2023, 3 réunions avec la profession et à l'occasion de ces réunions, nous avons pris des décisions, notamment, nous avons réactualisé les prix opérés avec une hausse de 7% au 1 septembre 2022, une réactualisation rétroactive pour tenir compte de l'inflation et notamment du coût du carburant.

Deuxièmement, nous avons fait évoluer nos cahiers des charges. Nous sommes passés à un marché de 4 ans et non plus de 2 ans renouvelables. Les transporteurs nous disaient, « si c'est 2 ans renouvelables on a des difficultés pour obtenir des soutiens bancaires », « si on a 4 ans, on peut renouveler notre flotte ». Un amortissement technique et plus uniquement comptable, l'intégration d'un indice de révision plus adapté, une fréquence mensuelle et non plus annuelle de révision des prix, l'amélioration des critères de la valeur technique en supprimant l'obligation de présenter des véhicules de remplacement, qui était trop contraignante pour les entreprises familiales qui structurent le secteur, et en privilégiant les délais de rétablissement du service en cas de problème. Donc on a essayé de construire un cahier des charges qui soit le plus adapté possible aux besoins des professionnels.

Un mot sur le critère de répartition des prix ? 60-40, je fais remarquer que du temps des 2 Conseils départementaux, c'était 60-40. Donc on a repris la pratique. Par contre, la Haute Corse c'était 70%, le prix, 30% la technique, donc on s'est aligné sur la pratique du Conseil Départemental.

Je voudrais vous dire aussi, sans rien dévoiler de ce qui n'a pas à l'être, que si on avait appliqué le critère que vous suggérez, de 50-50 ça n'aurait pas changé les attributaires. Donc à mon avis le problème n'est pas là.

On est arrivé au terme des discussions, on a engagé les procédures. Il faut que vous sachiez pourquoi on est arrivé la veille sans avoir attribué, y compris dans des lots où les il n'y avait qu'un seul candidat. Nous avons dû relancer 2, 3 et 4 fois tantôt pour offre irrégulière, tantôt pour offre non complète, tantôt parce qu'on n'était pas dans les délais. Donc à un moment donné, je veux dire que la Collectivité de Corse, doit faire les efforts indispensables, elle doit entendre les attentes du terrain et je me tourne vers Dumè Livrelli, vers vous et vers toutes et tous les autres, sans considération politique, on a entendu ce qui était dit, et on a essayé de l'intégrer dans le respect du code des marchés publics parce que ça, c'est une obligation à laquelle on ne peut pas déroger.

Aujourd'hui, les lignes ont été attribuées. Des recours ont été introduits. La Collectivité de Corse s'est vu donner quitus par le tribunal administratif en considérant que nous avons respecté la règle, ce qui ne veut pas dire qu'on se satisfait de la situation actuelle ; je pense qu'il faut qu'on continue à réfléchir. Moi je continue d'être à l'écoute et plus que jamais des besoins des transporteurs. Mais il faut aussi que les transporteurs comprennent que, à un moment donné, il faut faire évoluer le modèle. Il faut qu'on le fasse ensemble. Il faut qu'on les accompagne, c'est notre responsabilité et il faut qu'on essaie

de préserver à la fois la qualité du service public, l'argent public et le respect des règles des marchés publics.

Je vous remercie.